



DÉCLARATION FNEC FP-FO CAPA RECOURS PPCR - 3 MARS 2023 Académie de Bordeaux

Monsieur le DRRH,
Madame la directrice de la DPE,
Mesdames et Messieurs les IEN & IA-IPR,
Mesdames et Messieurs les personnels d'encadrement,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Nous sommes réunis ce jour pour la première CAPA inter-corps du second degré. Nous l'avons déjà fait à maintes reprises mais tenons à rappeler une nouvelle fois l'attachement profond de la FNEC FP-FO au paritarisme, paritarisme moribond depuis la promulgation de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Nous en revendiquons toujours l'abrogation ainsi que le rétablissement des prérogatives de toutes les instances paritaires. Nous déplorons en outre l'impréparation incroyable de notre ministère qui est à ce jour, plus de trois ans après la promulgation de cette loi, incapable d'établir des règles claires sur des points précis comme le traitement de la titularisation des professeurs agrégés stagiaires.

Le manque de transparence induit par cette loi dans les opérations concernant la carrière des collègues est toujours vécu par eux comme une volonté de l'administration de cacher des agissements qui seraient hors des règles. Comment, en effet, ne pas croire le contraire ?

Ce manque de transparence se reflète d'ailleurs dans le protocole PPCR qui n'affiche qu'une transparence et une égalité de traitement de façade. Malgré ce que vous nous direz, les critères d'évaluation du PPCR demeurent subjectifs. Le PPCR a ainsi ouvert la voie aux méthodes « managériales » qui visent à exercer une pression permanente sur les personnels. Pour FO, PPCR rime toujours avec arbitraire !

S'agissant d'avancement, force est de constater que les personnels se sont fait avoir. Certains ont cru aux belles promesses mais FO n'a pas été dupe. Rappelons qu'avec le protocole PPCR, 30% seulement des personnels bénéficient de l'accélération de carrière d'un an aux 6^e et 8^e échelons de la classe normale. Dire qu'on nous a parlé de progrès et d'un avancement plus juste !

Où est la justice quand on se voit attribuer un avis « très satisfaisant » à l'échelon 8 alors qu'on a eu dix avis « excellent » et un avis « très satisfaisant » lors du rendez-vous de carrière ? Où est la justice quand l'avis émis à l'issue du dernier rendez-vous pour l'accès à la hors classe est pérenne ? En regardant de plus près les chiffres des recours présentés ce jour, 20 recours concernent des certifiés à l'échelon 9 et sont donc pérennes et parmi eux, cinq ont dix avis « excellent » et un avis « très satisfaisant » pour un avis final « très satisfaisant ». Pire, une personne parmi ces collègues a un avis final « à consolider » alors que son évaluation comporte quatre avis « à consolider » et sept « satisfaisant » ! Ce ne sont là que des exemples parmi d'autres...

N'oublions pas que ce protocole prévoyait « d'examiner d'éventuelles mesures d'ajustement au regard des principaux indicateurs macroéconomiques » et « la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ». On le constate maintenant : il n'y a pas d'augmentation du point d'indice avec la crise. Alors que l'inflation est à plus de 7%, l'augmentation du point d'indice de 3,5% de l'été dernier a entériné une nouvelle baisse du pouvoir d'achat... Plus de 25% en 20 ans !

Pendant ce temps, l'annonce présidentielle d'une augmentation de 10% de la rémunération des enseignants est oubliée. Notre ministre, grand prince, propose quant à lui une « revalorisation dite socle » qui ne sera qu'indemnitaire et non indiciaire et ne concernera qu'un nombre limité d'enseignants. Pour ceux qui la toucheraient, elle ne compenserait même pas l'inflation. Et que dire du pacte ? Des tâches supplémentaires pour des miettes ! C'est « travailler plus pour perdre moins ». C'est oublier que les collègues sont épuisés et ont, accessoirement, une vie privée... En bref, la revalorisation « historique » n'aura pas lieu. La FNEC FP-FO demande toujours une augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contreparties, au minimum à hauteur de l'inflation pour commencer et le rattrapage des 25% de pouvoir d'achat perdus depuis 20 ans.

Avec tout cela, un nombre croissant de collègues se démotive progressivement et on les comprend. Beaucoup ne se sentent plus respectés, ni par leurs élèves, ni par leur hiérarchie, ni par la société en général qui ne manque pas de pointer les soi-disant « privilèges » dont jouit la profession. Quelle ironie ! Manquer autant de personnels pour un métier si aisé et privilégié !

Et, comme si le mépris et le pacte Ndiaye ne suffisaient pas, voilà qu'on nous demande de travailler plus longtemps ! La majorité des Français est opposée au projet de réforme des retraites. La FNEC FP-FO réaffirme ici son opposition à un projet inique qui se fonde sur des mensonges. Avec la réintroduction du régime universel via un amendement voté le 10 février dernier à l'Assemblée Nationale, il devient plus qu'urgent de faire reculer ce gouvernement qui refuse d'écouter la voix du peuple. La FNEC FP-FO réitère donc son appel lancé à l'ensemble des personnels pour organiser à partir du 7 mars la fermeture des EPLE et des services administratifs pour protester contre le projet de réforme des retraites !

Enfin, nous aimerions remercier les personnels du rectorat pour la transmission des documents de travail et leur adressons nos pensées solidaires, eux qui sont souvent oubliés alors que les tâches s'alourdissent pour eux aussi et que la « machine » Éducation Nationale, à laquelle nous tenons encore, s'effondrerait sans eux.

Merci de votre écoute.

Pour la FNEC FP-FO

**Maud Verdeguer, Delphine Paillé, Béatrice Sarnac
Florence Texier, Reynald Diranzo, Eric Mouchet**